

Communauté de Communes de Charente Limousine

8, Rue Fontaine des Jardins
16 500 CONFOLENS

Tél : 05.45.84.14.08
Fax : 05.45.85.58.38

SEANCE DU BUREAU 8 juin 2022

L'an deux mille vingt et deux, **le 8 juin**, les membres du bureau communautaire de la Communauté de communes de Charente Limousine, se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par la Président, conformément aux articles L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales et au vu de la délibération du 29 septembre 2021 donnant délégations au Président et bureau communautaire.

Ordre du jour

1. Réponse à l'appel à projet « Nature et transitions » et demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine – juin 2022

Contrôle du quorum

Présents : Benoit SAVY, Jean Luc DEDIEU, Jean Noel DUPRE, Michèle TERRADE, Éric PINAUD, Jean Marie TRAPATEAU, Sandrine PRECIGOUT, Philippe BOUYAT.

Excusés : Manuel DESVERGNE, Nathalie LANDREVIE, Benoit GAGANDOUR.

1. Réponse à l'appel à projet « Nature et transitions » et demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine - juin 2022

Del2022_094

La Région Nouvelle-Aquitaine a initié un appel à projets « Nature et Transitions » qui vise à faire émerger et soutenir des initiatives et des actions au service de la biodiversité qui contribueront à atteindre les objectifs suivants :

- Préserver et restaurer la biodiversité ;
- Atténuer le changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en renforçant les capacités de séquestration du Carbone ;
- Adapter les territoires aux dérèglements climatiques, en limitant leurs effets ;
- Préserver la qualité des milieux en recherchant des alternatives innovantes, aux usages portant atteintes à ces périmètres ;
- Favoriser la prise de conscience de l'ensemble des acteurs.

La communauté de communes a proposé une nouvelle fois aux communes du territoire de porter une réponse collective à cet appel à projet en laissant chacune élaborer ses propres actions en fonction du contexte local (démarche déjà initiée, mobilisation citoyenne et associative pré-existante, compétences en interne...), des besoins identifiés, des capacités financières...

Après une phase d'accompagnement, 3 communes ont finalement répondu et proposé des projets qui sont intégrés dans cette réponse collective. Chaque porteur de projets apporte le complément de financement à la subvention sollicitée auprès de la Région.

La communauté de communes souhaite également déposer un projet expérimental de replantation de chênes sénescents avec le soutien du CETEF.

Les actions proposées concernent :

- La plantation de haies champêtres, d'alignements d'arbres et/ou de bosquets dans le cadre d'enjeux d'intégration paysagère (Chabonais, Chassenon).
- La plantation d'un verger communal de variétés anciennes dans le cadre d'animations locales associant largement la population (Chassenon)
- La plantation et l'aménagement autour de la Motte Féodale (Mazerolles)
- Le remplacement de chênes sénescents sur 3 sites expérimentales (Communauté de Communes de Charente-Limousine)

Le plan de financement (en HT) est établi comme suit :

Nature des dépenses	Montant (en €)	Nature des ressources	Montant (en €)
Dépenses de personnel (à détailler par poste) :	2 098,00 €	Région Nouvelle-Aquitaine	44 745,37 €
CHABANAIS	1 261,00 €		
CCCL	837,00 €	Autres financeurs publics (préciser) :	
		financeur public 1 :	
		financeur public 2 :	
Dépenses de déplacement/mission :	0,00 €	...	
Prestations de services (à détailler + joindre devis) :	43 470,66 €	Fonds européens (préciser) :	
CHABANAIS	420,66 €	...	
CHASSENON	300,00 €		
CCCL	42 750,00 €	Financements privés (fondations / mécénat, préciser) :	
		...	
Matériel / équipement (à détailler + joindre devis) :	2 617,90 €		
CCCL	2 617,90 €	Autofinancement :	19 176,59 €
Achats divers (à détailler + joindre devis) :	15 735,40 €		
CHABANAIS	7 900,00 €		
MAZEROLLES	5 538,69 €		
CHASSENON	1 896,71 €		
CCCL	400,00 €		
Travaux (à détailler + joindre devis) :	0,00 €		
Autres	0,00 €		
TOTAL GENERAL	63 921,96 €	TOTAL GENERAL	63 921,96 €

Nous sollicitons une subvention de 44 745,37 € sur le HT.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité :

- VALIDE la demande de subvention telle que présentée ;
- VALIDE le plan de financement de la demande de subvention ;
- AUTORISE le président à signer tout document relatif à celle-ci.

Voix pour	8	Voix contre		Abstentions	
------------------	----------	--------------------	--	--------------------	--

